

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 28 MARS 2024

**Sous la présidence de :** Madame Danièle CARLIER-MISRAHI.

**Autres membres présents :** Madame Anne-Marie BAUDON – Madame Catherine MARCY - Monsieur Jean-Bernard HARENG - Monsieur Vivien JULHES - Madame Chantal MURAT - Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ - Madame Anne de CHALENDAR - Monsieur El Abbès SEBBAR- Monsieur Jean-Claude COSSET - Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX - Madame Françoise COHEN - Monsieur Eric PASQUIER - Madame Delphine CHARIER.

**Étaient absents/excusés :** Monsieur Jean-François FOUNTAINE - Madame Aya KOFFI (pouvoir à M. COSSET) - Madame COOCHE (remplacement en cours).

**Secrétaire de séance :** Madame Catherine MARCY.

Dates de convocation.....	24 mars 2024
Nombre de membres en exercice.....	16
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration.....	15
Nombre de votants.....	15
Nombre d'absents (dont 1 <b>remplacement en cours</b> ) .....	2
Pour.....	15
Contre .....	0
Abstention.....	0

**N°4 : Programme de Réussite Educative – Convention de prestation de service entre le CCAS et l'AFEV.**

Madame la Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale de La Rochelle, expose aux membres du Conseil d'administration que, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Réussite Educative (PRE), l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) est l'un des partenaires du CCAS.

Cette association organise, depuis plusieurs années, des accompagnements éducatifs individualisés à domicile, pour les jeunes scolarisés dans les collèges et écoles des Réseaux d'éducation prioritaire (REP) de La Rochelle. L'un des objectifs est de créer un lien entre deux jeunes qui ne se rencontrent pas ou peu, entre les enfants des quartiers populaires en difficulté scolaire et les étudiants quant à eux, en voie de réussite dans leur parcours.

Ce partenariat entre le CCAS et l'association AFEV fait l'objet d'une convention annuelle, établie pour l'année civile, et donnant lieu au versement d'une subvention par le CCAS. La subvention prévue pour l'exercice 2024 est de 34 000 €, soit le même montant qu'en 2023.

L'évaluation de l'action menée par l'AFEV consiste en un suivi des étudiants par l'équipe du PRE, chaque trimestre. Puis, des bilans ont lieu en fin d'année scolaire qui permettent de réinterroger la pertinence de ce partenariat et de l'améliorer.

Au vu de ces éléments il est proposé :

- **D'autoriser** la Vice-présidente à signer la convention et tout document y afférant.

**CETTE PROPOSITION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE**

**Pour Extrait certifié conforme.**

La Vice-présidente du CCAS,  
Danièle CARLIER-MISRAHI.